



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 03/04/2020

Appel aux dons d'équipements de protection en faveur du personnel soignant sarthois

Pour faire face aux besoins d'équipements de protection et pour accompagner l'augmentation du nombre de patients pris en charge, la préfecture de la Sarthe en appelle à l'esprit de solidarité de chacun et de chacune. Toute personne physique ou morale de droit privé ou public qui souhaite soutenir activement le personnel soignant est invitée à mettre à disposition des équipements de protection. Il s'agit notamment de produits consommables tels que des :

- blouses
- surblouses
- gants
- charlottes
- surchaussures

Actuellement, de nombreuses entreprises, des collectivités, des établissements scolaires et même des particuliers se mobilisent dans tout le département de la Sarthe afin de faire des dons de matériels. Cette mobilisation exemplaire en Sarthe doit se poursuivre.

Quelle que soit la quantité dont ils disposent, les donateurs sont priés de se rapprocher soit :

- **de l'Agence Régionale de Santé** à l'adresse mail suivante : **masques@paysdelaloire.fr**.

Ou

- **des services de la Sous-préfecture de Mamers** à l'adresse mail suivante : **sp-mamers@sarthe.gouv.fr** ou au numéro suivant : **02 43 39 61 01**.



PRÉFET
DE LA SARTHE

La contribution de chacun et de chacune permettra de gagner collectivement la lutte engagée contre l'épidémie du coronavirus.

Communiqué de presse